



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 909-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 909-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 909 afin d'autoriser un 2<sup>e</sup> concessionnaire automobile (commerce artériel léger) dans la zone M-126* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et qu'il est entré en vigueur le 5 février 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 21 février 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier